

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [regina-duranlezama-cssmb-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/502c6bdb7036225ba24fa234)
<https://www.cadre21.org/membres/502c6bdb7036225ba24fa234>

Date d'obtention : 2026-03-09 17:09:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto nous permet d'intervenir d'une manière réfléchie dans le but de bien accompagner toutes les victimes de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va m'aider à être plus cohérente et d'avoir un cadre clair. Cette formation nous facilite les interventions car on sait quelle questions poser et les étapes à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à ma posture, à ne pas prendre "un côté", car cela peut arriver à n'importe quel de mes élèves, ceux que je connais très bien ou ceux que je connais peu.

Il faut aussi que je laisse mes jugements de côté, car des fois entendre leurs histoires et le pourquoi ils ont fait cela peut aller à l'encontre de mes valeurs.